

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Cible de l'ONU : 16.1 - Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Indicateur 16.i1 : Homicides

Concepts et définitions

Définition :

Nombre annuel d'homicides intentionnels au sens de la section 0101 de l'ICCS (hors coups et blessures volontaires ayant causé la mort, section 01031 de l'ICCS), enregistrés par les forces de sécurité.

Concepts :

Il n'existe pas de définition juridique de l'homicide et chaque organisme est amené à définir le concept, à partir des éléments descriptifs et des nomenclatures dont il dispose. On retient ici la notion d' « homicide volontaire » définie par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Étude nationale sur l'homicide : « l'homicide volontaire est le fait pour une personne de donner intentionnellement et illégalement la mort à autrui » qui correspond à celle d'homicide intentionnel de l'ICCS (code 0101). C'est donc une partie de la 1^{ère} section de la nomenclature statistique internationale des infractions (ICCS) qui regroupent l'ensemble des homicides tentatives d'homicides :

0101 : Homicide intentionnel

0102 : Tentative d'homicide intentionnel

0103 : Homicide non intentionnel (dont 01031 : Violences suivies de mort sans intention de la donner et

01032 : Homicide involontaire)

0104 : Aide ou incitation au suicide

0105 : Euthanasie

0106 : Fœticide illégal

0107 : Fait de donner illégalement la mort lors d'un conflit armé

0109 : Autres actes entraînant ou visant à entraîner la mort

Champ :

France entière + COM jusqu'en 2015 ; France hors COM depuis 2016

Les attentats terroristes ne sont pas exclus du champ.

Commentaires :

Le suivi de l'indicateur « Nombre d'homicides » permet une évaluation de la réduction de la mortalité associée à toutes les formes de violences qui constitue la cible 16.1 de l'ONU.

Cet indicateur est identique à l'indicateur Onusien 16.1.1 « Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge ».

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Les calculs sont effectués sur les index 1,2,3 et 51 dont l'unité de compte est la victime. Ces données sont corrigées des doublons depuis 2015. Pour en savoir plus, voir *Interstat Méthode* n° 9 : <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/100046/786595/file/IM9.pdf>.

Avant cette date, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) ne disposait pas de données suffisamment détaillées pour pouvoir repérer les éventuels doublons.

Rupture de série en 2020 :

La statistique du nombre d'homicides fait l'objet de contrôles qualité poussés qui permettent progressivement de la fiabiliser. **À compter de 2020**, ces contrôles automatiques ont été améliorés et renforcés par une expertise qualitative exhaustive, permettant de fiabiliser encore davantage cette statistique des homicides, en se rapprochant de l'information qui sera transmise aux parquets.

Ce nouveau processus de constitution de la série fiabilisée des homicides entraîne une rupture avec celle précédemment produite. L'ensemble de ces nouveaux contrôles et corrections, ainsi que leur impact sur la série des homicides, sont décrits dans *l'Interstats Méthode* n° 19 de juin 2022, « La mesure de nombre d'homicides enregistrés depuis 2016 ».

Actualisation de la série de 2016 à 2022 :

Pour être en cohérence avec les chiffres fournis à l'ONUDC, actualisation de la série depuis 2016 en retirant les Collectivités d'outre-mer (COM)

Désagrégations retenues :

Aucune

Désagrégations territoriales :

Les données peuvent être déclinées par région.

Source des données

Description :

Les données de 2010 à 2014 sont issues de la base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. À partir de l'année 2015, les données sont issues de la base des victimes. Voir *Interstat Méthode* n° 2 et n° 6 :

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/90151/701033/file/IM2.pdf>

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/90699/705363/file/IM6.pdf>

À partir de 2020, les données produites intègrent les contrôles « qualité » approfondis et l'expertise qualitative exhaustive (cf. méthode de calcul).

Champ de l'opération :

Champ géographique : métropole et départements et collectivités d'outre-mer (DOM-COM) jusqu'en 2015 ; France hors COM depuis 2016

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Références / Publications

[Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie](#), *Interstats Analyse* n° 32, janvier 2021

[Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique](#), SSMSI, avril 2021

[Insécurité et délinquance en 2021 : une première photographie](#), *Interstats Analyse* n° 41, janvier 2022

[Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique](#), SSMSI, juin 2022

[Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie](#), *Interstats Analyse* n° 54, janvier 2023

[Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique complet](#), SSMSI, septembre 2023